DÉCLARATION PRÉALABLE

PROJET

de POSE:

▶ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES/SOLAIRES

Les illustrations sont issues de plusieurs dossiers n'ayant pas de lien entre eux.

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES DU DOSSIER

forme et nature des informations à apporter sur la pièce

CERFA

RÉ FR	PUBLIQUE ANÇAISE	N° 12702°
	Déclaration préalable à la rés et travaux non soumis à perm sur une maison individuelle e	is de construire portant
•	Ce document est émis par le ministère en charge de l'urb Pour les déclarations portant eur un totissement ou une veuillez utiliser le formulaire certs n° 12702. Pour les déclarations portant eur d'autres constructio	division foncière non soumis à permis d'aménager,
1	vesilles utiliser in formulaire cerfa n° 1966. Dispuis in 1° janvier 2022, vous pouvez déposer untre demande par voie dématérialisée aixon les modalisés définies par la commune complimente pour la recevoir. Ce formulaire peut se respiir facilitement our ordinateur avec un locteur pdf.	
	vous construiesz une annese à votre habitation (pacine, aut de jardin, garage). vous édifierz une client. Pour raucer précialement à quellejn) formalishin; est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter.	Cashe stranck à la mahir du fine du projeti P Cpt Commune Année N° de doucle referente demande a été reçue à la makire
	dautorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur	Cachet de la maine et signature du rece esser transmis : Il Michiacte des Bibliments de France les Directeur du Parc Nationali
1	Identité du déclarant PI J. Le déclarant indqué dans le cadre d'dessous pours d'opposition. Il sean referentie des tases d'ubanisme les des déclarants, pastre du devaulles, doit remplier les des déclarants, pastre du devaulles, doit remplier les les déclarants plans partie de l'autorité partier de la déclarant plans par la danseire de la déclarant des taxes.	as échilant. Dans le cas de déclarants multiples, chac complémentaire « Autres demandeurs ». si déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adress
1.1	Vous êtes un particulier Madame Nors	ibnieur Prinars
	Contract New de salesance : Date :	re can suitants - vous film propriétaire du broain au mandalaire , vous film, so indistaire du broain en indistains ou son mandalain « d'allifé publique.





1 2

DP 1 - PLAN DE SITUATION



ce type de plan à partir du site :

www.cadastre.gouv.fr

Un extrait de plan localisant le projet à l'échelle du quartier/de la rue.

A Pas de photo aérienne

À QUOI SERT L'INFORMATION?

Permet de localiser le projet au sein de la commune afin d'appliquer les règles d'urbanisme en vigueur au terrain du projet.

DP 2 - PLAN DE MASSE





Manque le postionnement des panneaux et les dimensions

Plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière

avec le bâtiment concerné par le projet et les autres bâtiments existants.

Il faut:

- indiquer le nord et l'échelle,
- localiser le projet en indiquant la ou les toitures concernées.
- indiquer les dimensions des panneaux,
- reporter les angles de prise de vue si le projet est visible depuis l'espace public ou si le projet est situé en secteur de protection de l'Architecte des Bâtiments de France (MH ou SPR).



Plan dessiné à la main est accepté.

À QUOI SERT L'INFORMATION?

Permet de localiser les futurs panneaux.

DP 4 - PLANS DES FACADES

Exemple

Méthode 1







Après



Après

Pas de vue aérienne

Plans des toitures avant et après travaux.

- Pour ce faire, vous pouvez utiliser une des méthodes suivantes :
 - 1- Des photographies avant/après, il faut:
 - indiquer les dimensions,
 - indiquer les matériaux,
 - indiquer les couleurs,
 - indiquer les modalités d'exécution des travaux (méthode de pose sur la toiture).
 - 2- Une photographie de l'existant + notice/représentation des matériaux utilisés.



▲ Les croquis sont admis sous réserve de conserver les proportions (mention à indiquer dans le dossier).

Méthode 2



Photo de l'existant





À QUOI SERT L'INFORMATION?

Permet de s'assurer que le projet s'inscrit dans son environnement paysager et respecte le caractère des lieux ou du bâtiment objet des travaux.

LISTE DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR UNIQUEMENT SI LE PROJET EST :

- visible depuis l'espace public (si non visible, le préciser dans le dossier),
- situé en secteur de protection de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) (Monuments Historiques (MH) ou Site Patrimonial Remarquable (SPR)) et visible ou non depuis l'espace public.

DP 6 - INSERTION GRAPHIQUE



Document graphique permettant de se projeter sur l'état du bâtiment après travaux.

- Production graphique numérisée, photo avec calque ou croquis.
- Le document doit être réalisé à partir d'une vue prise depuis l'espace public

À QUOI SERT L'INFORMATION?

Permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

DP 7 - PHOTOGRAPHIE DE PRÈS





Photo prise trop près, parcelles voisines non visibles

Méthodologie : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines

Photographie permettant de cerner les caractéristiques du terrain du projet ainsi que les terrains avoisinants.

Reporter les angles de prises de vue sur le plan de masse.

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement immédiat.

DP8-PHOTOGRAPHIE DE LOIN





Photo prise trop près, toute la rue n'est pas visible

Méthodologie : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant l'ensemble de la rue

Photographie prise depuis l'espace public permettant de percevoir la rue et les constructions environnantes

(vue du promeneur).

- Photographie à adapter en fonction de l'ampleur du projet.
- Reporter les angles de prises de vue sur le plan de masse.

À QUOI SERT L'INFORMATION?

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement plus éloigné.

DP 11 - NOTICE

Description de l'existant (matériaux, couleurs)

Description de la méthodologie de mise en œuvre

Description des matériaux, couleurs et des finitions

FICHE ANNEXE B
SECTEUR ABF (SPR OU MH): NOTICE

Réaliser une notice descriptive uniquement en secteur ABF (SPR ou MH)



- décrire l'existant (matériaux, couleurs)
- décrire la méthode de mise en œuvre : décrire le style de pose employé
- décrire les matériaux, couleurs et finitions :
 - décrire les matériaux utilisés,
 - décrire les couleurs.

À QUOI SERT L'INFORMATION?

Permet de vérifier si les matériaux utilisés et les modalités d'exécution sont bien conformes à l'objectif de préservation du bâtiment.

